Pour les POAA, mon lieu d’exposition est …

**Situation 1** :

Pour les POAA , mon lieu d’exposition est …Mon atelier privé.
Dans ce cas, je coche sur l’étape 5 de mon profil « Je participe aux POAA ».
Je complète les champs relatifs à l’adresse de l’atelier POAA.

Par ailleurs, je présente le programme et les informations nécessaires aux visiteurs.

Je lis et je valide la charte de l’artiste.

Enfin j’enregistre mes informations.

**Situation 2** :
Pour les POAA , mon lieu d’exposition est … un espace partagé en plusieurs ateliers distincts.

Dans ce cas, je coche sur l’étape 5 de mon profil « Je participe aux POAA ».

Je complète les champs relatifs à l’adresse de l’atelier POAA.

Par ailleurs, je présente le programme et les informations nécessaires aux visiteurs.

Je mentionne les artistes qui seront présents à la même adresse que moi dans la partie « Programme ».

Je lis et je valide la charte de l’artiste.

Enfin j’enregistre mes informations.

**Situation 3** :

Pour les POAA , mon lieu d’exposition est l’atelier du collectif.

Si j’ai un compte avec un profil « artiste individuel », je laisse mon référent de collectif assurer l’inscription de mon collectif. Je ne coche pas « Je participe aux POAA ».

En tant que référent, je coche sur l’étape 4 du profil « Mon collectif participe aux POAA ».

Je complète les champs relatifs à l’adresse de l’atelier POAA.

Par ailleurs, je présente le programme : les membres du collectif présents aux POAA, les activités prévues, etc.

Je lis et je valide la charte de l’artiste.

Enfin j’enregistre mes informations.

Besoin d’aide, une question : Contactez Cindy Malassingne au 03 21 21 47 18 ou par mail artistes62@pasdecalais.fr